

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Objet : Restauration pour l'année scolaire 2018/2019.

Veillez trouver ci contre les tarifs de restauration, qui correspondent à un tarif forfaitaire calculé sur la période de septembre 2018 à juin 2019.

La restauration débutera le lundi 10 septembre 2018.

Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle (modification du règlement intérieur conseil d'administration du 30 avril 2018.

Aucun encaissement ne sera réalisé en dehors du calendrier ci-dessous.

TRIMESTRE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2018

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 56,00 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 112,00 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 168,00 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 224,00 €

Le paiement **débutera le lundi 01 octobre 2018** et se **terminera le vendredi 12 octobre 2018**

TRIMESTRE JANVIER A MARS 2019

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 40,00 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 80,00 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 120,00 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 160,00 €

Le paiement **débutera le lundi 07 janvier 2019** et se **terminera le vendredi 18 janvier 2019**

TRIMESTRE AVRIL A JUIN 2019

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 36,00 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 72,00 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 108,00 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 144,00 €

Le paiement **débutera le lundi 1^{er} avril 2019** et se **terminera le vendredi 12 avril 2019**

(les retardataires ne seront plus acceptés)

Les frais de demi-pension sont payés au collège REMY NAINSOUTA (service de gestion) sur la base d'un forfait trimestriel et payable d'avance au début de chaque trimestre.

Ces frais tiennent compte du nombre de repas hebdomadaires réservés multiplié par le prix de base du repas.

• Paiement en espèce, chèque ou par carte bancaire: Réception : lundi au vendredi 8H30 à 11h00

Le Paiement en espèce doit être **exceptionnel (merci de vous munir obligatoirement de la somme exacte, le collège n'ayant pas un fond de caisse suffisant pour rendre la monnaie)**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « **Collège Rémy Nainsouta** ».



COUPON RÉPONSE

A REMETTRE LE 24 SEPTEMBRE 2018 DERNIER DELAI

Les élèves n'ayant pas remis les coupons ne déjeuneront pas à la cantine

Veillez cocher la case correspondant aux forfaits 1, 2, 3 ou 4 de votre enfant et choisir les jours de repas pris.

NOM ET PRENOM DE L'ÉLEVE DEMI-PENSIONNAIRE :

CLASSE :

NOM ET PRENOM DU PARENT :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :/.....

FORFAIT 1 REPAS				FORFAIT 2 REPAS				FORFAIT 3 REPAS				FORFAIT 4 REPAS			
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

✂

A REMETTRE LE 06 SEPTEMBRE 2018 DERNIER DELAI

Les élèves n'ayant pas remis les coupons ne déjeuneront pas à la cantine

NOM ET PRENOM DE L'ÉLEVE DEMI-PENSIONNAIRE :

CLASSE :

NOM ET PRENOM DU PARENT :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :/.....

Afin de mieux optimiser le service de restauration, compte tenu des emplois du temps provisoires des élèves, je vous demande de bien vouloir cocher exceptionnellement pour le mois de septembre 2018, les cases correspondantes aux jours de consommation de restauration.

SEPTEMBRE 2018

Lundi 10/09

Lundi 17/09

Lundi 24/09

Mardi 11/09

Mardi 18/09

Mardi 25/09

Jeudi 13/09

Jeudi 20/09

Jeudi 27/09

Vendredi 14/09

Vendredi 21/09

Vendredi 28/09

Signature du ou des parents